

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 4 mai 1999 à 19 h 20, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Madame Lise Héon	Directrice d'école au primaire
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Madame Michelle Sinotte	Directrice d'école au secondaire
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Sylvie D. Simard, présidente du comité de parents, de monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, ainsi qu'une vingtaine de membres du personnel et intervenants de l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 510 0599 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0599-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 6.2 Tableau d'organisation scolaire 1999-2000
- 10.1 Budget 1998-1999 – État du dossier
- 10.2 Restructuration des Services de l'informatique
- 10.3 Poursuite de l'étude du dossier sur les modalités de fin d'emploi – huis clos

QUE l'article 10.3 soit considéré après l'article 12 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 511 0599 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 20 avril 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal ;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0599-04, soit adopté en enlevant toutefois le nom de monsieur le commissaire René Gélinas et en ajoutant celui de madame la commissaire Nicole B.-Girard.

Adopté unanimement

Considération est après faite par les commissaires d'un résumé de correspondance. Eu égard à ce résumé, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Appui à une
demande présentée
par la Ville de
Shawinigan

RÉSOLUTION 512 0599 : CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a présenté une demande au ministère des Transports pour qu'il procède à la reconstruction de la route 153 dans les limites de l'ex-village de Baie-de-Shawinigan ;

CONSIDÉRANT que cette route présente une détérioration avancée et une dangerosité en raison de son profil accidenté pour les usagers dont notamment les autobus scolaires ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée par la Ville de Shawinigan au ministère des Transports concernant la reconstruction de la route 153 dans la limite de l'ex-village de Baie-de-Shawinigan.

Adopté unanimement

Président

Golf-bénéfice de la
Fondation de
l'école secondaire
Val-Mauricie

RÉSOLUTION 513 0599 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire a été sollicitée pour participer à la première édition du tournoi de golf-bénéfice au profit de la Fondation de l'école secondaire Val-Mauricie ;

Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit autorisé l'achat de deux forfaits/personne pour le tournoi de golf-bénéfice précité.

Adopté unanimement

Démission d'une
direction adjointe
d'école

RÉSOLUTION 514 0599 : CONSIDÉRANT que monsieur Roger Poulin, directeur adjoint à l'école secondaire des Chutes, a présenté une lettre de démission pour les fins de retraite ;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Roger Poulin, laquelle démission sera effective en date du 26 septembre 1999.

Adopté unanimement

Dépôt d'une
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 515 0599 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 29 avril et 4 mai 1999, décrit sur le document 0599-05.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite lors de la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean Lavoie invite madame Lise Héon à présenter l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Sur ce, madame Héon, accompagnée de monsieur André Juneau, président du conseil d'établissement et de membres de l'équipe-école dresse un portrait de leur école. Il est alors notamment référé aux principales réalisations de projets tant à caractère physique que pédagogique. Monsieur Stéphane Lajoie, enseignant, explique ensuite le projet pédagogique de l'école Notre-Dame. De même, madame Johanne Paquin et monsieur Alain Héon, psychoéducatrice et psychoéducateur, portent à l'attention des commissaires un projet intitulé « Conseil de coopération » qui vise à créer un lieu de résolution de problèmes et dont l'objectif est d'apprendre à régler les conflits en développant l'habileté à s'exprimer de façon claire et civilisée.

Au terme des présentations des intervenants, monsieur le président Jean-Yves Laforest souligne qu'il est constaté que l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est certes une école dynamique et remercie les intervenants de leur présence et pour la qualité de leur présentation.

Président

Adoption de
règlements de
délégation de
fonctions et
pouvoirs au
personnel cadre

Dans un autre ordre d'idées, il est procédé à l'adoption de règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs à des membres du personnel cadre.

RÉSOLUTION 516 0599 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un membre du personnel cadre ;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soient adoptés les règlements suivants :

- Délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs au directeur des Services des ressources financières; Document 0599-06
- Délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs au directeur des Services de l'enseignement; Document 0599-07
- Délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs au directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire; Document 0599-08
- Délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs au secrétaire général et directeur des Services de l'informatique; Document 0599-09
- Délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs au directeur d'école; Document 0599-10
- Délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs au directeur de centre. Document 0599-11

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur le directeur général Jean Lavoie fournit des informations dans le cadre du dossier d'analyse de péréquation.

Consécutivement, une modification est faite à une résolution de retraite d'une direction d'école.

Modification de la
résolution
398 0299

RÉSOLUTION 517 0599 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 398 0299, que la démission pour fins de retraite de monsieur Marcel Guillemette, directeur aux écoles Le Sablon d'Or et Notre-Dame-de-Montauban, a été acceptée ;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoit que la démission est effective en date du 23 mai 1999 ;

CONSIDÉRANT, par suite d'informations de la CARRA, qu'il y a lieu de modifier la résolution quant à la date où cette démission sera effective ;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la résolution 398 0299, adoptée par le conseil des commissaires en date du 16 février 1999, soit modifiée afin que la date effective de retraite de monsieur Marcel Guillemette soit le 1^{er} juillet 1999 plutôt que le 23 mai 1999.

Adopté unanimement

En ce qui a trait à l'article 5.5 de l'ordre du jour relatif à la séance d'ajournement du 11 mai prochain, il est convenu de considérer cet article lors du huis clos prévu à l'article 10.3 de l'ordre du jour.

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement, monsieur Claude Rousseau soumet deux recommandations de dérogation à l'âge d'admission pour des élèves. Il est alors donné suite à ces recommandations.

Dérogation

RÉSOLUTION 518 0599 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans ;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité ;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que E.P. (code permanent PROE276094--) soit admise à l'éducation préscolaire en 1999-2000.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 519 0599 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans ;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité ;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que G.T. (code permanent TRAG076094--) soit admise à l'éducation préscolaire en 1999-2000.

Adopté unanimement

Président

Projet
d'organisation
scolaire 1999-2000

Poursuivant, monsieur Claude Rousseau présente ensuite un document d'information sur le projet d'organisation scolaire 1999-2000. Au terme des renseignements fournis, il est procédé au dépôt du document.

RÉSOLUTION 520 0599 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé le document 0599-12 concernant un projet d'organisation scolaire 1999-2000.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en considération des sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Jean-Pierre Hogue soumet des recommandations concernant l'accessibilité à des programmes de garantie de prêt avantage étudiant. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Programme de
garantie de prêt
pour l'achat de
micro-ordinateurs
pour les élèves en
formation
professionnelle

RÉSOLUTION 521 0599 : CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, par une lettre de la ministre en date du 5 juin 1998, a reconnu comme fondée et pertinente une demande à l'effet que les élèves inscrits en formation professionnelle soient admissibles au programme de garantie de prêts pour l'achat de micro-ordinateurs ;

CONSIDÉRANT que la ministre avait alors fait état de l'impossibilité de donner suite dans l'immédiat à cette demande compte tenu des budgets limités du ministère de l'Éducation et du gouvernement ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que celle-ci avait alors souligné la probabilité « dans un proche avenir » de répondre aux nouvelles exigences liées à la formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT que les élèves de la formation professionnelle entendent prendre le virage des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour répondre aux besoins de plus en plus grandissants du marché du

Président

travail ;

CONSIDÉRANT que les élèves de la formation professionnelle rencontrent les mêmes besoins que les élèves des niveaux collégial et universitaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est pleinement justifié que les élèves de la formation professionnelle aient droit aux mêmes privilèges que les élèves des niveaux collégial et universitaire ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, et plus particulièrement le ministère de l'Éducation, invitent et encouragent à prendre le virage des nouvelles technologies ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE que soit demandé au ministre de l'Éducation de prendre des dispositions pour que les élèves de la formation professionnelle soient admissibles, dès l'année scolaire 1999-2000, au programme de garantie de prêts pour l'achat de micro-ordinateurs.

Adopté unanimement

« Prêt avantage
étudiant
Desjardins »

RÉSOLUTION 522 0599 : CONSIDÉRANT que le « Prêt avantage étudiant Desjardins » a comme objectif d'aider les élèves de niveau collégial et universitaire à subvenir à leurs besoins financiers pendant la durée de leurs études ;

CONSIDÉRANT que ce programme vise particulièrement à supporter l'élève pour assumer certains frais que les programmes d'aide financière existants ne lui permettent pas ;

CONSIDÉRANT que les élèves inscrits au diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle sont actuellement exclus de ce programme ;

CONSIDÉRANT que ces élèves suivent, eux aussi, des cours qui les conduisent directement au marché du travail ;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces élèves ont des besoins financiers importants au cours de leur formation ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande que les élèves de formation professionnelle soient considérés au même titre que les élèves des cégeps et des universités dans l'attribution des prêts dans le cadre du programme « Prêt avantage étudiant Desjardins ».

Président

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Denis Émond fournit alors des renseignements sur 1) un programme d'aide aux employés et 2) sur un plan d'effectifs du personnel enseignant. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées en relation avec ces dossiers.

Programme d'aide
aux employés

RÉSOLUTION 523 0599 : CONSIDÉRANT que le personnel de la Commission scolaire de l'Énergie constitue la ressource maîtresse et essentielle dans la réalisation de la mission de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT que le respect et la considération des employés est une préoccupation constante de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un programme d'aide se veut surtout une réponse concrète à des problèmes spécifiques et actuels que rencontrent certains employés ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit accepté le projet de politique d'un programme d'aide aux employés décrit sur le document 0599-13.

Adopté unanimement

Consultant pour
programme d'aide
aux employés

RÉSOLUTION 524 0599 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a accepté un projet de politique d'un programme d'aide aux employés (référence : résolution 523 0599) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services de consultants pour ce programme ;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources humaines ont demandé, sur invitation, des soumissions pour de tels services (référence : document 0599-13) ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soient retenus les services de Alain Bellavance, consultant, dans le cadre du programme d'aide aux employés.

Adopté unanimement

Président

Plan d'effectifs du personnel enseignant

RÉSOLUTION 525 0599 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit déposé le plan d'effectifs du personnel enseignant décrit sur le document 0599-14.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs au Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet des recommandations pour la vente de l'école Méki-Joie et également pour l'adoption d'une politique d'aménagement des cours d'écoles (parc-école). Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Vente de l'école Méki-Joie

RÉSOLUTION 526 0599 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a demandé au ministre de l'Éducation du Québec, l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école Méki-Joie, situé au 1030, rue Principale, Saint-Joseph-de-Mékinac (municipalité des Trois-Rives), en date du 19 janvier 1999 et que celui-ci a autorisé la Commission scolaire de l'Énergie à procéder à la vente de la bâtisse;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'opérations (entretien et réparation, consommation énergétique, surveillance, déneigement, etc.) sont entièrement assumées par la commission scolaire, puisqu'aucun revenu de location n'est perçu;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines années, la commission scolaire doit effectuer des dépenses d'investissement assez importantes (réfection de la toiture, aménagement de la cour, remplacement de fenestration, réfection du plancher);

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, jeudi le 1^{er} avril 1999, une soumission au montant de 7 500 \$ a été présentée par monsieur André Lemay et madame Diane Sirois-Lemay de Saint-Joseph-de-Mékinac (référence document 0599-15);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte la soumission reçue et demande au ministre l'autorisation de signer un contrat de vente avec monsieur André Lemay et madame Diane Sirois-Lemay dans les meilleurs délais;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean Lavoie, directeur général, soient mandatés pour agir pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Politique relative à l'aménagement des cours d'écoles

RÉSOLUTION 527 0599 : CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles ont élaboré un projet de politique relative à

Président

Secrétaire

(parc-école) l'aménagement des cours d'école (parc-école) ;

CONSIDÉRANT que cette politique vise à déterminer les paramètres permettant d'aménager les cours d'école et à préciser la procédure à suivre ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit adoptée la politique d'aménagement des cours d'écoles (parc-école) décrite au document 0599-16.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires prennent connaissance de l'état du dossier relatif au budget 1998-1999. À cette occasion, monsieur Claude Vincent fournit les renseignements requis sur ce dossier. Un dépôt de document d'information est alors fait.

État du budget
1998-1999

RÉSOLUTION 528 0599 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déposé le document 0599-17 concernant l'état du budget 1998-1999.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit 21 h 55, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 529 0599 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour une période de vingt minutes.

Adopté unanimement

À 22 h 15, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 530 0599 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, invite Me Serge Carpentier à présenter aux commissaires un projet de réorganisation des Services de l'informatique. Au terme de cette présentation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Réorganisation des
Services de
l'informatique

RÉSOLUTION 531 0599 : CONSIDÉRANT, eu égard aux besoins des écoles, des centres et des services que les Services de l'informatique ont élaboré un projet de réorganisation pour la prochaine année scolaire;

Président

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit notamment une affectation de techniciennes ou techniciens en informatique dans les écoles et les centres;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit accepté le projet de réorganisation des Services de l'informatique décrit au document 0599-18;

QUE par suite, soit autorisée l'ouverture de deux postes réguliers à temps complet de technicienne ou technicien en informatique;

QUE soit également autorisé l'achat d'un logiciel de gestion des appels;

QUE finalement soit aussi prévue une allocation budgétaire pour l'utilisation de personnel surnuméraire en informatique au cours de l'année scolaire 1999-2000, dont le montant demeure à être déterminé par la direction générale.

Adopté unanimement

Par la suite, des discussions ont lieu concernant l'implication du Directeur général des élections quant aux élections scolaires ainsi que sur la position de la FCSQ sur ce dossier.

Sur un autre sujet, monsieur le président Jean-Yves Laforest informe les commissaires du décès de monsieur Réal Thiffault, régisseur de l'équipement aux Services des ressources matérielles. Monsieur Thiffault a succombé à un accident cérébro-vasculaire survenu en fin d'avant-midi le 12 avril dernier alors qu'il exerçait ses fonctions à l'école Saint-Charles-Garnier de Shawinigan. Monsieur Laforest souligne que la commission scolaire perd un cadre compétent, dévoué et toujours soucieux d'offrir le meilleur service possible. Une résolution de condoléances est alors adoptée.

Condoléances
suite au décès de
monsieur Réal
Thiffault

RÉSOLUTION 532 0599 : CONSIDÉRANT que monsieur Réal Thiffault, régisseur de l'équipement aux Services des ressources matérielles, est récemment décédé;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des condoléances soient transmises à la famille de monsieur Thiffault.

Adopté unanimement

À 23 h 10, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Président

Huis clos

RÉSOLUTION 533 0599 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent alors le dossier relatif aux modalités de fin d'emploi du personnel.

À 23 h 30, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 534 0599 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit ouverte au public.

Adopté unanimement

Eu égard au dossier discuté à huis clos, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Modalités de fin d'emploi du personnel cadre

RÉSOLUTION 535 0599 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire a déposé, aux fins de consultation auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec - Section Mauricie, un plan d'effectifs de la catégorie des emplois d'administrateur pour l'année scolaire 1999-2000;

CONSIDÉRANT que ce plan d'effectifs ne prévoit aucune abolition de poste d'administrateur pour l'année scolaire 1999-2000;

CONSIDÉRANT que l'Association des cadres scolaires du Québec - Section Mauricie, après consultation de ses membres, se dit en accord avec le plan d'effectifs proposé pour l'année scolaire 1999-2000;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que des départs de personnel cadre, pour fins de retraite, sont anticipés;

CONSIDÉRANT que l'orientation souhaitée est d'utiliser les économies d'échelle découlant d'éventuels départs de personnel cadre afin de maximiser le service à l'élève, jeune ou adulte;

CONSIDÉRANT, lorsque des économies d'échelle récurrentes pour l'organisation sont prévisibles en raison de ces départs, qu'il y a lieu de permettre l'application possible de modalités de fin d'emploi particulières pouvant être accessibles au personnel cadre d'une même catégorie d'emploi, lesquelles modalités sont

Président

équitable, limitée, ponctuelle et pertinente au plan éthique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que, pour une séquence donnée et en fonction d'économies d'échelle récurrentes, soient limitées les modalités de fin d'emploi du personnel cadre, pour fins de retraite, à un maximum de deux (2) mois de rémunération.

Adopté unanimement

À 21 h 40, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 536 0599 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie soit ajournée au 11 mai 1999 à 20 heures à l'école secondaire Champagnat de La Tuque.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire